

# Procès Verbal

## Assemblée Générale Extraordinaire

27/03/2026

29 membres de l'association sont présents ou représentés lors de cette assemblée générale extraordinaire qui se déroule le vendredi 27 mars 2026 à 18h. La liste des émargements est présente en annexe.

L'ordre du jour de cette assemblée générale est le suivant :

- Présentation de la modification des statuts et vote : modification du siège social à la mairie de Bussière-Galant
- Présentation des enjeux et de plusieurs trajectoires possibles pour l'association
- Forum ouvert autour de la question : quelle trajectoire pour le Sonneur ?
- Vote de la nouvelle trajectoire du Sonneur

L'assemblée générale s'ouvre avec l'explication de la modification des statuts. Du fait du déménagement de l'association hors des locaux du nichoir où était précédemment le siège social, le conseil d'administration a décidé de modifier le siège social et de le mettre à la mairie de Bussière-Galant dans l'attente de nouveaux locaux pérennes.

Il est donc nécessaire de modifier l'article des statuts relatif au siège social.

Modification de l'article 3- siège social :

*Le siège social est fixé au 213 rue du Bourdon des Pèlerins 24450 Saint-Pierre de Frugie.*

*Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'administration.*

est remplacé par :

*Le siège social est fixé à la Mairie de Bussière-Galant, 2 place Charles de Gaulle, 87230 Bussière-Galant.*

*Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'administration.*

La modification des statuts est passée au vote et adoptée à l'unanimité (29 voix exprimées).

Le conseil d'administration présente ensuite la situation actuelle de l'association : suite au départ des locaux au 213 rue du Bourdon des Pèlerins, l'association a été temporairement hébergée au lieu-

dit le Breuilh à Saint Pierre de Frugie. Cependant, cette occupation n'était que temporaire et l'occupation des locaux n'est plus possible à présent que la saison touristique reprend. D'autres lieux comme La Saucisserie ou la médiathèque de Bussière-Galant ont également ouvert leurs portes, mais aucun ne permet d'accueillir les activités de coworking et de photocopies de l'association qui nécessitent des locaux disponibles toute la semaine.

Pour une meilleure compréhension des enjeux financiers, le conseil d'administration présente le projet de comptes 2025 établi par le cabinet comptable. Il présente également des données chiffrées sur l'état actuel des comptes de l'association.

Un état des lieux des différentes pistes de location est présenté avec les enjeux, les opportunités et les risques de chaque piste.

Suite à cette présentation, Sarah Turrin présente les modalités du forum ouvert et les adhérents se répartissent entre différentes tables pour traiter des thématiques qui émergent. Les compte-rendus des discussions sont annexés au présent document.

À la suite des discussions, l'ensemble des adhérents présents se retrouve en plénière pour voter sur le choix de la trajectoire à privilégier. Plusieurs personnes prennent la parole pour dire qu'elles ne possèdent actuellement pas les éléments nécessaires pour pouvoir se prononcer sur la meilleure trajectoire.

Le conseil d'administration demande quels éléments supplémentaires permettraient de pouvoir se prononcer. La liste suivante est établie :

- Faire une étude de marché auprès des utilisateurs actuels pour estimer les futures recettes
- Confirmer par écrit auprès du propriétaire la possibilité de recourir à la sous-location
- Estimer le besoin en trésorerie jusqu'à septembre
- Établir des lettres de mission
- Évaluer les besoins et disponibilités bénévoles supplémentaires

Nous passons au vote de la trajectoire de l'association. Il est proposé de voter entre les quatre trajectoires présentées en annexe de ce document.

L'ensemble des personnes présentes s'abstient. Par conséquent, aucune trajectoire n'est choisie ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée.

## **ANNEXE 1 : Présentation de quatre trajectoires**

### **0. Notes générales sur les différentes pistes proposées**

#### **Ce qu'on attend de ces échanges**

Chaque scénario présenté ci-dessous peut être modifié, ajusté, précisé. Il ne s'agit pas de dire quelle solution est la bonne mais de voir ce qui nous plaît ou nous gêne dans chaque solution et de construire ensemble une solution qui nous semble présenter les meilleures chances de succès tout en répondant au mieux aux besoins et envies des usagers du Tiers-lieu.

Ce temps d'échange est aussi l'occasion de s'interroger sur les conditions nécessaires à la réussite du projet (qui, en dehors du demi-sommeil, sont globalement les mêmes pour chaque scénario) : Comment faciliter l'implication des bénévoles ? Faut-il repenser la gouvernance de l'association (DLA?) ? Faut-il renoncer à certaines activités trop chronophages à organiser ou les déléguer à des bénévoles ? Comment clarifier les rôles de chacun (salariée, conseil d'administration, co-présidence, bénévoles) ? Comment trouver une solution à court terme pour assurer la trésorerie de l'association au moins jusqu'en septembre ? Ou d'autres questions

#### **Note sur les budgets**

Pour chacun des scénarios décrits ci-dessous, on peut arriver à un exercice à l'équilibre (en 2027 au moins, pour 2026 c'est peut-être plus compliqué). La différence se situe surtout dans le fait que plus le budget est important, plus il sera difficile de rattraper un mauvais exercice. Si notre budget tient avec une subvention de la région de 20 000€ et que finalement on ne l'obtient pas ou qu'on obtient que 15 000€, comment on fait ? Si on avait compté sur 4 000€ de location de salle et qu'on ne fait que 2 000€ ou est-ce qu'on trouve les 2 000€ qui manquent ? Et si finalement on ne fait que 500 € ?

Un dernier point concernant le budget : il faut s'assurer que dans le cas où l'association souhaite conserver sa salariée, les conditions de travail et de rémunération donnent envie à Juliette de continuer à travailler pour le Sonneur. Il semble prudent de prévoir a minima une hausse du taux horaire dans le budget (déjà plus ou moins intégré dans les deux premières pistes présentées).

### **1. Le plein potentiel**

#### **Les grandes lignes**

Le Sonneur se donne enfin les moyens de se développer pleinement avec des locaux suffisants et un plein temps salarié. Concrètement c'est :

- un local commercial d'environ 30m<sup>2</sup> pour accueillir la bibliothèque, la ludothèque, l'espace reprographie (imprimante et services associés) et un espace pour se retrouver, partager une

boisson ou simplement discuter

- un deuxième local commercial d'environ 60m<sup>2</sup> abritant la grande salle de réunion et un espace de stockage pour la pratiothèque
- un appartement de type T3 au 1<sup>er</sup> étage accueillant une petite salle de réunion, le bureau de l'association et un bureau supplémentaire
- un deuxième appartement de type T3 au 2<sup>ème</sup> étage accueillant l'espace de coworking avec deux bureaux fermés
- en option un troisième appartement type T2 au 1<sup>er</sup> étage qui pourrait être dédié à l'accueil de tout types de consultation (soin, gestion, stratégie commerciale, RH etc.)

## Le chiffrage

### Budget

- Loyer : 1 800€/mois
- Masse salariale : 3 200€/mois (2 000€ net/mois pour 35h/semaine)

### Besoin de trésorerie

- Salaires jusqu'à juin
- Premiers salaires dans les nouveaux locaux en attendant que les recettes soient suffisantes
- Dépôt de garantie
- Premiers loyers en attendant que les recettes soient suffisantes

## Les avantages de ce scenario

Cette stratégie a l'avantage de donner au Sonneur l'espace dont il a besoin pour se développer. Fini les tables à bouger à chaque réunion, de devoir faire entrer les adhérents par la petite porte quand la grande salle est occupée, bonjour les nombreux espaces de travail apportant différents niveaux de concentration ou d'interaction ! Ces grands espaces permettent de concilier facilement espaces de travail professionnel et espace de vie sociale tout en gardant une certaine perméabilité entre les deux qui fait la spécificité des Tiers-lieux.

## Ses inconvénients

Le principal inconvénient de ce choix de scenario c'est son coût, lié à l'augmentation de la taille des locaux et de la masse salariale. Ce coût important a deux impacts sur notre courageuse association :

- Un besoin de trésorerie initial important pour boucler la première année, le temps de développer pleinement le chiffre d'affaire et d'obtenir les subventions nécessaires à ce projet.

- Un risque accru pour la survie économique de l'association. Plus le budget mensuel est important plus un écart, à la baisse, entre les recettes prévues et les recettes réalisées aura un impact important sur la trésorerie déjà fragile.

Enfin, l'augmentation des activités du Sonneur s'accompagne d'une augmentation du nombre d'heures salariées mais nécessitera également une implication bénévole importante.

## **2. Le développement prudent**

### **Les grandes lignes**

Ce scénario vise à rejoindre le précédent à long terme mais en démarrant plus prudemment, c'est à dire peut-être un seul appartement T3 au lieu de 2 et peut-être pas de grande salle tout de suite ni d'augmentation immédiate des heures salariées. Ce qui implique de rester plus raisonnable dans le développement de l'offre ou de l'appuyer surtout sur les bénévoles. Le Sonneur pouvant plus tard ajouter de nouveaux locaux et augmenter le nombre d'heures salariées lorsque sa santé financière le lui permet et à condition que les locaux soient disponibles bien sûr.

### **Le chiffrage**

#### **Budget**

- Loyer : 1 200€/mois
- Masse salariale : 2 000€/mois (1 200€ net/mois pour 24h/semaine)

#### **Besoin de trésorerie**

- Salaires jusqu'à juin
- Premiers salaires dans les nouveaux locaux en attendant que les recettes soient suffisantes
- Dépôt de garantie
- Premiers loyers en attendant que les recettes soient suffisantes

### **Les avantages de ce scénario**

Ce scénario permet de limiter le risque économique ainsi que le besoin de trésorerie à court terme tout en restant compatible avec le maintien de l'emploi salarié et de la plupart des projets déjà démarrés.

### **Ses inconvénients**

En dehors du risque économique qui reste présent même s'il est plus modéré que dans le scénario précédent, un nouveau risque vient s'ajouter : le risque que les locaux nécessaires ne soient pas

disponibles au moment où on souhaiterait s'agrandir. A noter cependant que d'autres locaux que l'immeuble qui nous intéresse aujourd'hui pourraient devenir disponible à plus long terme dans le même quartier, apportant d'autres conditions de location et avec un rapport coût/surface encore inconnu à ce jour mais qui pourraient potentiellement être plus intéressant.

### **3. La retraite stratégique**

#### **Les grandes lignes**

Ici on cherche à réduire au maximum les coûts de fonctionnement de la structure pour reconstituer de la trésorerie avant un nouveau départ plus lointain. Ce scénario implique le licenciement économique de Juliette, la réduction de locaux occupés avec seulement le petit local commercial dédié au volet vie sociale et culturelle du Tiers-lieu et un appartement T3 pour le volet dédié à la vie professionnelle.

#### **Le chiffrage**

##### **Budget**

- Loyer : 700€/mois
- Masse salariale : 0€/mois

##### **Besoin de trésorerie**

- Licenciement économique : environ 3,5 mois de salaire (mois de préavis + indemnité de licenciement + congés non soldés) soit près de 5 000€
- Dépôt de garantie
- Premiers loyers en attendant que les recettes soient suffisantes

#### **Les avantages de ce scénario**

Ce scénario permet un budget réduit plus simple à maîtriser, devant permettre de restaurer la trésorerie et les fonds propres de l'association. Il a également l'avantage de ne pas renoncer à la diversité des activités qui fait la richesse de notre Tiers-lieu. Bien sûr ces activités seront bien plus réduites que dans les scénarios précédents mais on ne se réduit pas à un simple local de bureaux sans âme.

C'est la solution qui nécessite le plus de trésorerie à court terme à cause du licenciement en même temps que le dépôt de garantie et le paiement du premier loyer mais si on compare aux solutions précédentes, quelques mois de salaires supplémentaires (jusqu'en septembre par exemple) suffisent à creuser le même trou dans la trésorerie ou même plus. Attention toutefois à ne pas être trop

Association LE SONNEUR  
Mairie de Bussière-Galant  
2 place Charles de Gaulle  
87230 Bussière-Galant  
<https://lesonneur.org/>  
SIRET : 853 733 863 00023

simplistes, si on supprime le salaire, on supprime également la possibilité de recourir à du temps salarié pour mener les activités qui apportent du chiffre d'affaire.

Un an après le licenciement économique de Juliette, l'association peut faire une demande de soutien financier auprès de la région (dispositif AMPLI) pour la création d'un nouveau poste salarié (couvre 80 % du salaire sur un an, dans la limite de 20 000€ et à condition de ne pas licencier dans les 3 ans qui suivent l'embauche)

## Ses inconvénients

Ce scénario oblige à renoncer à certaines activités du Tiers-lieu qui ne reposeront plus que sur des bénévoles. En perdant le statut d'association employeuses, le Sonneur perd l'accès à certains outils de soutien public (FDVA, AMI région, DLA, France Active, etc.) et prend également le risque de perdre en crédibilité auprès des partenaires ou simplement de ne plus avoir les moyens humains et matériels d'entretenir les relations avec les partenaires.

Un autre risque lié à la réduction des activités est la perte de cohésion du collectif.

## 4. Le demi-sommeil

### Les grandes lignes

On réduit encore plus les coûts de fonctionnement de la structure pour reconstituer de la trésorerie avant un nouveau départ plus lointain. Ce scénario implique le licenciement économique de Juliette, et l'absence de locaux fixes. On ne garde que les activités délocalisées ou délocalisables (stages de cirque et de programmation, répare café, permanence numérique, autres ?)

### Le chiffrage

#### Budget

- Loyer : 0€/mois
- Masse salariale : 0€/mois

#### Besoin de trésorerie

- Licenciement économique : environ 3,5 mois de salaire (mois de préavis + indemnité de licenciement + congés non soldés) soit près de 5 000€

## Les avantages de ce scénario

La réduction drastique des dépenses permet d'envisager une mise en demi-sommeil pendant une

Association LE SONNEUR  
Mairie de Bussière-Galant  
2 place Charles de Gaulle  
87230 Bussière-Galant  
<https://lesonneur.org/>  
SIRET : 853 733 863 00023

durée assez longue. Les quelques activités qui subsistent et d'éventuels événements ponctuels permettent de reconstituer trésorerie et fonds propres.

Un an après le licenciement économique de Juliette, l'association peut faire une demande de soutien financier auprès de la région (dispositif AMPLI) pour la création d'un nouveau poste salarié (couvre 80 % du salaire sur un an, dans la limite de 20 000€ et à condition de ne pas licencier dans les 3 ans qui suivent l'embauche)

## **Ses inconvénients**

Est-ce que dans ces conditions le Sonneur est toujours un Tiers-lieu ? A-t-il toujours un sens ? Est-ce qu'on peut mobiliser des bénévoles autour d'un tel projet ? Avec cette solution, on ne répond plus au besoin de créer un lieu de vie sur le quartier de la gare de Bussière.

## ANNEXE 2 : Compte-rendus des discussions

### Table 1

La discussion autour de la table a pour sujet l'étude d'une location complète dès le départ avec possibilité de réduire la voilure si nécessaire.

Les sujets évoqués tournent autour des solutions pour assurer le financement de l'association dans l'attente du développement du chiffre d'affaires :

- Sous-location : nécessite d'obtenir un engagement écrit
- Location pendant les vacances seulement (moment où l'association a besoin de moins de locaux)
- Location de bureaux fermés : activité à développer pour laquelle il semble y avoir des besoins
- Une personne propose la location de salle aux associations, mais celles-ci disposent déjà de la salle municipale gratuitement. Par contre, on peut envisager d'inclure un espace de stockage pour les associations : cela peut être un besoin à évaluer.

On rappelle que les locaux devraient être disponibles début juin. Le quartier de la gare fait l'objet d'un projet de réaménagement par la mairie.

La mairie pourrait jouer le rôle de prescriptrice pour amener de nouveaux clients pour l'espace de coworking.

Il reste la question du financement de la caution et des premiers mois de loyer. On pourrait lancer une grande campagne d'adhésion. On peut vendre par internet des livres donnés par les adhérents.

Une discussion est lancée sur le besoin en termes de bénévoles. Aujourd'hui, il semble qu'il ne soit pas évident pour les adhérents de voir comment contribuer. Une adhérente trouve que l'aspect associatif n'est pas assez développé : une idée serait de mettre en place des événements festifs entre adhérents. La newsletter est précieuse pour savoir ce qui se passe au sein de l'association.

## Table 2

Le thème de la table 2 est : Comment développer l'activité pour augmenter le chiffre d'affaires ?

Les différentes possibilités identifiées sont les suivantes:

- le coworking : s'appuyer sur le coworking pour développer le chiffre d'affaires, notamment on pourrait utiliser la grande salle du bas pour du coworking plutôt que pour de la location de salle de réunion
- développer la location de salle en renouvelant le contrat avec le PNR et en recherchant de nouveaux contrats
- développer l'offre de soin : on peut envisager de louer une salle à une pédicure, une esthéticienne ou une sage-femme. Le format location d'un créneau par semaine toutes les semaines (ou autre fréquence) à prix fixe pourrait être envisagé.
- Location de bureau fermé de 10m2 avec accès aux espaces communs et services communs (fluides, wifi fibre, impressions, espace repas et détente...). Tarif envisagé : 400€ max par mois. Jusqu'à 2 ou 3 bureaux pourraient être loués ainsi.
- Le recours à un service civique pourrait être envisagé avec mise à disposition du logement type T2 de septembre à mai, qui pourrait être mis en location touristique l'été.
- Conservation des activités actuelles : répare-café, permanence numérique, bibliothèque ludothèque

## Table 3

Initialement, notre table discutait de la stratégie à adopter dans les options de prudence/repli qui étale le calendrier sur plusieurs années ou envisage une pause ou un arrêt pour mieux repartir.

Nos constats :

- Offres principales pouvant générer du CA alloué à un post salarié : Coworking / Buvette / Location matériel / PAF - le reste semble nécessiter beaucoup de travail pour peu de CA
- Ressources humaines : 4 bénévoles + 1 salariée à 20h/semaine environ égal à 3 équivalent temps plein pour faire tourner le tiers lieu. Risques psychosociaux importants : arrêt de travail de la salariée à ce jour + alerte pour plusieurs bénévoles
- Des besoins bien identifiés pour les bénéficiaires du futur bâtiment mais pas assez de moyens à ce jour (temps, énergie) pour réaliser une étude de marché sur l'adéquation demande/capacité de paiement
- Manque d'engagement bénévole en + de l'équipe en place et absence de rôles et redevabilités définis pour déléguer les missions et décharger le CA

Notre regard :

- Forte inquiétude quant à nos capacités à trouver les moyens de nos ambitions, en particulier l'engagement humain (fort risque d'épuisement)
- Nécessité de conduire une étude de marché validant la présence d'adhérents locaux prêts à payer les services proposés à des tarifs suffisants pour la rentabilité du modèle avant de valider la location du lieu
- Proposition d'établir les lettres de mission pour recruter des bénévoles dans un cadrage plus précis qui permettrait de mobiliser + facilement et réduire la charge du CA.

